

## **COMPTE RENDU de Conseil du 30 Novembre 2015**

Absent : François HUET

Excusée : Christelle LECHAUX (pouvoir à Florence BINAUX LE CLECH)

**Une minute de silence est observée en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015**

### **DROIT DE PREEMPTION SCI THAUVIN**

Une demande de déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme concernant la vente de plusieurs parcelles de la SCI THAUVIN doit être étudiée par le conseil municipal, une réponse doit être émise avant le 20 décembre 2015.

Un extrait cadastral est distribué et Madame le Maire explique les différentes possibilités des constructions futures. Le futur acquéreur a fait parvenir en mairie des plans de géomètre pour l'aménagement de ces parcelles, et propose de créer un fossé sur son terrain afin de canaliser les eaux de ruissellement et de rétrocéder pour le franc symbolique une parcelle en zone UA et A de 539 m<sup>2</sup>, jouxtant le parking communal. L'acquéreur prendra à sa charge les frais de division et de notaire.

L'ensemble du conseil reconnaît les problèmes de stationnement et de ruissellement à Archemont.

Après débat, le vote à bulletin secret est demandé.

La question posée est la suivante :

« La commune fait-elle valoir son droit de préemption oui ou non ? »

Non : 8                      Oui : 5                      Blanc : 1

Le droit de préemption ne sera donc pas appliqué pour ces parcelles.

### **(Délibération 46/2015)**

Après avoir interrogé les Domaines sur cette parcelle, le parking existant est inscrit comme mare dans le patrimoine privé de la commune. Afin de réaliser les opérations futures il est nécessaire de passer cette parcelle du domaine privé en domaine public. Le conseil décide par 1 voix contre et 13 voix pour, de prendre une délibération en ce sens.

### **ASSAINISSEMENT**

#### **(Délibération n°47/2015)**

Les travaux d'assainissement en domaine public sont pratiquement achevés.

Un coût supplémentaire d'environ 81 420 € HT est constaté, dû à un passage en gravitaire le long de la RD983E au lieu d'un refoulement et de présence de roches.

Le conseil décide à l'unanimité des présents de présenter à l'AESN une demande de subvention correspondant à ce surcoût.

Le cabinet EVA montera le dossier de demande de subvention auprès de l'AESN pour un montant d'honoraires de 1 200 € HT.

Afin de terminer la rue de l'Escalier et de canaliser les eaux de pluie, le revêtement entre les marches non prévu au marché est estimé à 5390 € HT.

Le conseil décide également d'améliorer la circulation entre la rue Fernand Jorelle et la rue Robert Guesnier en reprenant l'arrondi existant suivant le devis de 5 440 € HT. Décision-à l'unanimité des présents.

Madame Florence BINAUX LE CLECH présente un point financier sur le budget assainissement.

Au 30 novembre 2015, le budget assainissement présente un solde global de 499 000 € qui se répartit pour 211 000 € en fonctionnement et 288 000 € en investissement.

-Le budget de fonctionnement tient compte du montant des PFAC de 1300 € (Participation pour le financement de l'assainissement collectif) émises au fur et à mesure des branchements des particuliers pour 198 900 EUR, il restera à encaisser 178 100 EUR. Ces montants seront à virer en investissement à la fin de l'opération.

-Le budget d'investissement tient compte du prêt relais de 500 000 € voté par le conseil municipal du 1 octobre 2015.

Les subventions de L'Agence de l'eau, du Conseil Départemental, ainsi que le FCTVA attendus en 2016, devront permettre de rembourser les prêts relais contractés pour pallier au délai de versement de ces recettes. Il restera toutefois à étudier le financement résiduel à long terme du solde de ces travaux pour un montant qui sera déterminé en fin d'opération.

## **ENERGIE PARTAGEE**

Patrice LANGLAIS nous présente un récapitulatif du rendez-vous avec Richard FIRKOWSKI, conseiller en énergie partagée au PNR.

35 % de nos dépenses viennent de l'éclairage public alors que la moyenne nationale est de 18 % environ.

D'autres rapports sont attendus prochainement pour la mairie et l'école.

### **Question de Monsieur Etienne BINARD.**

Lors du conseil municipal du 1 octobre 2015 j'avais demandé que soit retirée la grosse pierre qui obstrue le chemin de la messe. Elle a été posée par l'exploitant agricole M. Lévêque sans autorisation. Elle présente un danger. Quand va-t-elle être enlevée ?

Réponse :

Monsieur Patrick LEBRUN propose de retirer ou pousser cette pierre à l'aide d'un tracteur avec Monsieur BINARD.

Il est soulevé le problème de la pratique de motos de cross tous les week-ends sur les parcelles de la Croix Geneviève générant de grandes nuisances sonores pour les riverains.